



Est ce la légalité ou une escroquerie ?

Par **manosque**, le **22/07/2015** à **08:28**

bonjour,rrnrnJ'ai un ami âgé de 91 ans, sain d esprit, qui vient d'apprendre qu'un notaire et un commissaire priseur doivent venir chez lui pour expertiser tous ses biens. Or mon ami n'a rien demandé, il est très surpris et, de ce fait, très perturbé vu son âge. A sa demande, le notaire lui a répondu que c'était comme ça, que c'était la nouvelle loi ! Ne voulant pas qu'il se fasse escroquer, je voudrais savoir si cela est légal ?rrnrnJe vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **22/07/2015** à **09:03**

Bonjour,rrnrnA mon humble avis, il y a, derrière cette procédure, une demande d'inventaire émanant d'un futur héritier. A moins que les lois aient changé, votre ami est parfaitement en droit de refuser l'entrée de ce commissaire-priseur et de ce notaire pour établir cet inventaire. Qu votre ami s'adresse à un autre notaire.